

Paris, le 3 avril 2019

TOTAL S.A.

Annonce les résultats de son offre de rachat visant au rachat partiel de ses Obligations super subordonnées d'un montant de 2.500.000.000 euros à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir du 26 février 2021 et portant intérêt à taux fixe réajustable (ISIN : XS1195201931)

et/ou

Obligations super subordonnées d'un montant de 1.750.000.000 euros à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir du 18 mai 2022 et portant intérêt à taux fixe réajustable (ISIN : XS1413581205)

TOTAL S.A. (la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer :

- la signature de sa documentation d'émission d'obligations super subordonnées d'un montant de 1.500.000.000 euros à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir de la 5ème année (les « **Obligations Nouvelles** ») et portant intérêt à taux fixe de 1,750 % par an jusqu'à la première date de remboursement ; et
- les résultats de son offre de rachat (l' « **Offre de Rachat** ») portant sur le rachat partiel de certaines de ses obligations hybrides en circulation (les obligations super subordonnées d'un montant de 2.500.000.000 euros à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir du 26 février 2021 et portant intérêt à taux fixe réajustable (ISIN : XS1195201931) (les « **Obligations 2021** ») et les obligations super subordonnées d'un montant de 1.750.000.000 euros à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir du 18 mai 2022 et portant intérêt à taux fixe réajustable (ISIN : XS1413581205) (les « **Obligations 2022** » et, ensemble avec les Obligations 2021, les « **Obligations Existantes** »)).

A l'issue de la période d'Offre de Rachat, la Société a le plaisir d'annoncer le prix et l'acceptation de l'Offre de Rachat comme suit :

- s'agissant des Obligations 2021 :
 - a) le montant total du principal valablement apporté à l'offre s'élève à 1.608.264.000 euros ;
 - b) le montant d'acceptation pour les Obligations 2021 est de 1.500.000.000 € ;
 - c) le facteur de répartition proportionnelle des Obligations 2021 est de 96,1729 % ;
 - d) le taux mid-swap interpolé des Obligations 2021 est de -0,198 % et le prix de rachat des Obligations 2021 est de 103,585 %,
 - e) le montant nominal des Obligations 2021 en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat sera de 1.000.000.000 €, et
- s'agissant des Obligations 2022 : la Société n'acceptera aucune des instructions de vente valablement transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat.

L'Offre de Rachat et l'émission des Obligations Nouvelles ont pour résultat le maintien de la taille totale du portefeuille de titres hybrides de la Société en circulation. Les fonds levés dans le cadre de l'émission des Obligations Nouvelles serviront au rachat partiel des Obligations Existantes.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 19-134 le 2 avril 2019 sur le prospectus relatif à l'émission des Obligations Nouvelles. Les Obligations Nouvelles seront émises le 4 avril 2019. Le règlement de l'Offre de Rachat est prévu pour le 4 avril 2019.

Information importante

La présente annonce ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat ou à l'émission des Obligations Nouvelles dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certains pays peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.

Les offres de vente d'Obligations Existantes transmises dans le cadre l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas acceptées dans toutes les circonstances où une telle offre de rachat ou sollicitation serait illégale. La Société n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense des exigences d'enregistrement prévues par le Securities Act. Les Obligations Nouvelles n'ont pas été ni ne seront enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'un autre territoire des États-Unis et ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de, une U.S. Person.

États-Unis

*L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis par voie de courriers, ou tout autre moyen ou instrument (cela comprend, de manière non limitative, la télécopie, le télex, le téléphone, les courriers électroniques, ou par d'autres moyens de transmission électronique) du commerce interétatique ou extérieur, ou des infrastructures d'une bourse nationale aux États-Unis, des Obligations Existantes aux États-Unis ou vers toute U.S. Person, tels que ces termes sont définis par la Regulation S du Securities Act de 1933 (tel que modifié, le « **Securities Act** ») (une « **U.S. Person** »). Les Obligations Existantes susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par aucun de ces moyens ou concours aux États-Unis ou par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis conformément à la Rule 800(h) du Securities Act. En conséquence, toute copie du présent document et tout autre document relatif à l'Offre de Rachat ne sont pas et ne doivent pas être, directement ou indirectement, diffusés, transférés ou transmis de quelque manière que ce soit, aux États-Unis ou à une telle personne. Toute instruction d'apport (tender instruction) en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et toute instruction d'apport (tender instruction) effectuée par une personne située ou résidente aux États-Unis, ou tout agent, fiduciaire ou tout autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions à partir des États-Unis, sera nulle et ne sera pas admise.*

*Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, les « **Etats-Unis** » signifie les Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Iles Vierges des Etats-Unis, Guam, les Samoa américaines, l'Ile de Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout état des Etats-Unis et le District de Columbia.*